



DOSSIER D'INFORMATION À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

Merci de l'intérêt que vous portez à la possibilité de siéger au conseil d'administration de Wrestling Canada Lutte (WCL).

Le comité des nominations de la WCL recherche des candidats potentiels désireux de se présenter aux élections pour siéger au conseil d'administration de la WCL pour un mandat de deux ans:

- un (1) administrateur qui est un athlète (une personne faisant actuellement partie de l'équipe nationale (classée parmi les deux premières) ou concourant au niveau international, ou un athlète à la retraite qui a été membre d'une équipe nationale ou a concouru au niveau international au cours des huit (8) dernières années au maximum);
- jusqu'à trois (3) administrateurs sans portefeuille.

À PROPOS DE WRESTLING CANADA LUTTE

Wrestling Canada Lutte (WCL) est l'organisme national de régie sportive pour la lutte de style olympique au Canada.

Vision : Atteindre une excellence internationale durable en développant la lutte au Canada.

Mission : Assurer le leadership, le soutien et la sécurité au niveau national pour nos athlètes et autres participants dans leur quête de podiums internationaux.

Valeurs : collaboration, excellence, la confiance, inclusivité, intégrité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de sept (7) à neuf (9) administrateurs, élus par les membres.

Conformément au Code canadien de gouvernance sportive, il est un modèle de conseil d'administration basé sur les compétences qui se concentre sur les questions de gouvernance, de stratégie et de politique, le personnel étant responsable des opérations quotidiennes ainsi que de la conception et de la mise en œuvre des programmes.

En moyenne, WCL se réunit sept à huit fois par an par téléconférence (1-2 heures) et plus fréquemment si des problèmes se posent, ainsi qu'une ou deux fois en personne, si le budget le permet. Outre les réunions, les administrateurs sont censés être des membres actifs d'au moins un comité permanent du conseil d'administration.



Les administrateurs et les dirigeants exercent leurs fonctions sans rémunération; toutefois, ils peuvent être remboursés des dépenses raisonnables qu'ils ont engagées dans l'exercice de leurs fonctions, conformément aux politiques de WCL.

WCL reconnaît que la diversité des perspectives, des expériences et des antécédents permet au conseil d'administration de fonctionner de manière optimale, comme le prescrivent les politiques de WCL. Pour promouvoir cette diversité, le conseil d'administration doit :

- a) être représentatif et inclusif de la communauté dans son ensemble et prendre en considération les personnes issues de groupes méritant d'être traités équitablement;
- b) être composé entièrement d'administrateurs indépendants ayant des perspectives, une expérience, des aptitudes et des compétences diverses;
- c) ne pas avoir plus de 60 % d'administrateurs de même identité de genre ; si le conseil d'administration est actuellement composé à 60 % ou plus de personnes ayant cette identité de genre, d'autres personnes ayant cette identité de genre ne peuvent pas être nommées;
- d) s'efforcer d'assurer une représentation géographique équitable au sein du conseil d'administration.

Veillez noter qu'aucun administrateur de WCL ne peut occuper simultanément un poste d'administrateur, d'entrepreneur ou d'employé d'un membre (APT). Un individu, personnellement ou par le biais d'une société, qui a un intérêt commercial ou une autre forme d'intérêt avec WCL, ou tout participant enregistré actif de WCL ou d'un comité d'organisation hôte n'est pas éligible au poste d'administrateur. Toute personne occupant un tel poste devra démissionner dans le mois qui suit son élection en tant qu'administrateur de WCL.

Compétences, qualifications et expérience ciblées

Le conseil d'administration a identifié les qualifications et les compétences de base qui devraient idéalement se retrouver parmi les administrateurs du conseil d'administration de WCL. Pour s'assurer que le conseil d'administration est composé d'individus qualifiés et compétents, capables de fournir un leadership efficace à WCL et déterminés à le faire, le comité des nominations recherche des individus ayant une expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants :

Compétences prioritaires et aptitudes requises :

- Génération de revenus (collecte de fonds, commandites, philanthropie)
- Gestion financière et gestion des investissements
- Planification stratégique
- Marketing et communications

Compétences secondaires et compétences "utiles" :

- Juridique / réglementaire (désignation juridique)
- Sens politique / relations avec les pouvoirs publics
- Gestion de crise



- Équité, diversité, inclusion, accessibilité (connaissances et culture)
- Esprit d'entreprise (touche-à-tout)
- Compétences analytiques

Attributs et principes décrivant la composition et le fonctionnement du conseil d'administration :

- L'accent est mis sur la politique et la gouvernance, et non sur les opérations
- Il représente la communauté par l'intermédiaire de l'évaluation de l'impact sur l'équité et la diversité
- Il prescrit une prise de décision fondée sur l'éthique et les valeurs
- Il offre un travail d'équipe et s'adapte sur le plan culturel
- Il comprend les organismes sans but lucratif (OSBL) de petite et moyenne taille

Attentes

Les administrateurs s'engagent à adopter une conduite éthique, professionnelle et légale, y compris un usage approprié de l'autorité et de la bienséance lorsqu'ils agissent en tant que membres du conseil d'administration. En conséquence, les administrateurs doivent être en mesure de faire preuve d'une loyauté inconditionnelle à l'égard des intérêts de tous les membres de WCL. Cette responsabilité remplace toute loyauté conflictuelle, telle que la loyauté envers des groupes de défense ou d'intérêt, et l'appartenance à d'autres conseils d'administration. Elle prévaut également sur l'intérêt personnel de tout administrateur agissant en tant que participant aux services de WCL ou ayant un membre de sa famille qui participe aux services de WCL.

Les attentes du conseil d'administration peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- connaître et respecter les statuts, les règlements administratifs, les politiques et les procédures de WCL;
- éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus;
- assister à toutes les réunions et ne pas manquer plus de 3 réunions consécutives;
- arriver préparé à chaque réunion;
- présider ou être membre d'un comité permanent du conseil d'administration;
- s'abstenir d'interférer dans les activités de WCL;
- agir dans le meilleur intérêt de WCL;
- comprendre les rôles et les responsabilités des membres du conseil d'administration;
- soutenir les décisions du conseil d'administration une fois qu'elles ont été votées et parler d'une seule voix;
- respecter la confidentialité des discussions du conseil d'administration;
- rester informé des obligations fiduciaires et légales de WCL.

Éligibilité

Pour que sa candidature soit prise en considération, toute personne souhaitant se présenter à l'élection au poste d'administrateur doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :



- Être âgé d’au moins 18 ans;
- Avoir la capacité légale de conclure des contrats;
- Être résident du Canada;
- Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays;
- Ne pas être en état de faillite;
- Répondre aux exigences de la Loi à l’impôt sur le revenu en ce qui concerne l’éligibilité au poste d’administrateur d’un organisme de bienfaisance enregistré;

De plus, les candidats doivent :

- se soumettre à une vérification approfondie des antécédents policiers (E-PIC)
- s’engager à adhérer au Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS) et à respecter le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS), tel qu’il est administré et appliqué par Sport Intégrité Canada, s’ils sont élus.

PROCESSUS DE NOMINATION

Le comité des nominations recommandera des candidats aux membres après avoir procédé à un examen approfondi de toutes les candidatures à la lumière des aptitudes et des compétences requises pour siéger au conseil d’administration, en tenant compte, entre autres, des aptitudes, des compétences, des caractéristiques et de la diversité.

Le comité recommandera les candidats qui, selon lui, répondent le mieux aux besoins et aux priorités identifiés de l’organisation pour chaque poste vacant. Le comité peut également fournir aux membres une liste des personnes qui, bien qu’elles ne figurent pas sur la liste des candidats recommandés, demeurent admissibles à l’élection. Seuls les candidats recommandés ou désignés comme admissibles à l’élection par le comité seront présentés comme candidats aux élections.

La liste des candidats admissibles figurera sur le bulletin de vote lors de l’assemblée où se tiendront les élections, par ordre alphabétique selon le nom de famille.

Les élections auront lieu lors de l’assemblée générale annuelle en septembre 2026 (via Zoom). Les candidats auront l’occasion de se présenter aux membres votants par appel vidéo en direct.

CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent :

1. Remplir et soumettre le [formulaire de mise en candidature en ligne](#).
2. Joindre une photo portrait et un curriculum vitae (à télécharger lors du remplissage du formulaire de mise en candidature).
3. Passer une vérification approfondie des antécédents policiers (E-PIC) ou une vérification similaire du casier judiciaire, en vigueur à compter du 1er janvier 2024 ou après cette date.

Date limite de dépôt des candidatures : le 7 août 2026 à 16 h 59 (heure de l’Est).



POUR EN SAVOIR PLUS

Veuillez communiquer avec Tamara Medwidsky, directrice générale: tamara@wrestling.ca.

